

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019 À 20H 00

L'an deux mille dix-neuf, le treize du mois de novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (11) :

BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LATTARD-PRUVOT Agnès, LAPERROUSE Madeleine, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

Absents (2) : BELHADDAD Abdelhamid, COMBET François.

Procurations (2) : BELHADDAD Abdelhamid à LAPERROUSE Madeleine
COMBET François à SORNET Emilie

Approbation du compte rendu du 24 septembre 2019.

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine

ORDRE DU JOUR :

I. CHOIX DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE SUITE A LA REVISION DES TAUX DE COTISATION

Gérard BORDON rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017 notre collectivité bénéficie, pour la couverture des risques statutaires du personnel, d'un Contrat d'Assurance Prévoyance groupe, avec SOFAXIS. Nous avons adhéré par le biais du Centre de Gestion à ce nouveau contrat beaucoup plus intéressant que l'ancien que nous avions avec la CNP. Cette assurance nous rembourse en partie les salaires et ou indemnités que nous versons à nos agents en cas de maladie, accident de service, incapacité, décès etc...

Nous avons bénéficié sur 3 ans d'un taux de cotisation garanti de 4,27 % applicable sur la masse salariale assurée. Pour mémoire le taux de l'ancien contrat était de l'ordre de 8 %.

En 2017 et 2018 la sinistralité des collectivités adhérentes à SOFAXIS s'est aggravée d'une manière significative ce qui conduit l'assureur à demander une hausse des taux de cotisation pour l'année 2020. Pour les mêmes garanties le nouveau taux est de 5,34 % ; malgré cette substantielle augmentation nous restons en deçà des taux pratiqués avant 2017.

Nous devons nous positionner, avant la fin de l'année, afin de garantir la couverture assurantielle pour l'année 2020. Le Centre de Gestion organisera un nouvel appel d'offre courant 2020.

Gérard BORDON suggère de choisir la formule n°1 du contrat avec un taux de 5.34 %.

VOTE pour le choix de la formule n°1 : 13 pour

VOTE pour le choix de la formule n°1 : 13 pour

II. REVISION ET VALIDATION DES FICHES DE POSTE DES AGENTS DE SERVICE (Information)

Gérard BORDON rappelle que depuis plusieurs années les alarmes relatives à diverses installations (Chaufferie, Station d'épuration, Dégrilleur avant la Station d'Épuration, Réservoirs et réseau d'eau potable) sont reportées sur les téléphones portables des 2 Agents des Services Techniques. Ce système permet à nos Agents de réagir rapidement en cas d'alerte. Afin d'améliorer notre système d'intervention, nous avons décidé, après concertation, d'élargir le report d'alarme à nos 2 Agents de Service. Ces 2 personnes très volontaires, ont accepté les nouvelles tâches.

Après formation et mise en place de Protocole et de Fiche de suivi des incidents pour chaque secteur concerné ces 2 agents deviendront progressivement opérationnels. Pour des raisons de sécurité nous demandons que les interventions se fassent au minimum en binôme.

Ce nouveau dispositif nous conduit à actualiser les fiches de poste des agents de service ainsi que leur groupe de fonction.

III. DELIBERATION SUR L'ACTUALISATION DU GROUPE DE FONCTIONS DE SERVICES TECHNIQUES

Gérard BORDON rappelle que fin 2016 un nouveau régime indemnitaire a été mis en place avec différents groupes de fonction.

Avec l'actualisation de leur fiche de poste, le poids du groupe de fonction des Agents de Service passe de 30 à 45 points ce qui donne une nouvelle valorisation de leur Indemnité de Fonctions Sujétions Expertise (I.F.S.E.)

VOTE pour l'actualisation du groupe de fonction des Agents de Service au 01/11/2019 : 13 pour

IV. DECISION DU PRIX DE CESSION SUITE A UNE DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN AU MAS DE LA SCIE

Un citoyen souhaite construire dans ce secteur sur un terrain composé de 2 parcelles :

- une parcelle de 450 m² appartenant à un privé et
- une bande de 228 m² appartenant à la commune dont une partie empiète sur la voie communale

Il faut délibérer sur le prix de vente de celle-ci sachant que les Domaines ont été consultés sur le prix des terrains non viabilisés dans ce secteur.

M. le Maire propose de céder la parcelle à 50 €/m².

La commune se charge de l'arrêté d'alignement avec le géomètre afin de définir la superficie réelle à céder.

Remarques de Claude BERARD :

- cette bande donne une plus-value à la propriété
- l'évaluation par la fiscalité peut être différente de celle des Domaines

VOTE pour un prix de cession de 50 € nets : 13 pour

Tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.

V. DELIBERATION CONCERNANT LA REFACTURATION DES ORDURES MENAGERES AUX LOCATAIRES DE LA COMMUNE AINSI QU'AUX ASSOCIATIONS

Chaque année les ordures ménagères sont refacturées aux locataires de la mairie, et une somme forfaitaire demandée aux associations et au Grand Châtelard.

En 2018 : - 124.43. € pour le logement de la bibliothèque

- 106.50 € pour chaque logement de la mairie
- 521.94 € pour "le Grand Châtelard"
- 100 € pour "Cheval, notre Passion"
- 60 € pour "l'Union Bouliste"
- 30 € pour l'ACCA

Les montants demandés pour 2019 seront annoncés lors de la prochaine séance du conseil.

VOTE pour refacturer les ordures ménagères aux locataires et associations : 13 pour.

VI. DELIBERATION RECTIFICATIVE DE LA TAXE DE SEJOUR

Cette taxe s'applique aux hôtels situés sur la commune et aux meublés loués par les particuliers. Elle a apporté à la commune une recette de près de 14 000 € en 2018.

Il s'agit de rajouter dans la catégorie d'hébergement 5 les villages de vacances 4 et 5 étoiles et dans la catégorie d'hébergement 6 les villages de vacances 1,2 et 3 étoiles ainsi que les chambres d'hôtes.

Ste Marie est située en zone touristique, pour toutes les natures d'hébergements sur la commune, le montant est de 0.80 € par personne et par nuitée + 10% de taxe départementale soit 0.88 € par personne et par nuitée.

Claude BERARD déplore une nouvelle taxe pour le contribuable.

VOTE : 13 pour.

VII. INFORMATION CONCERNANT LA TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe s'applique sur les permis de construire et les demandes de travaux. Le taux départemental est de 5%.

Le taux communal est de 2.5% depuis 2017. M. le Maire propose de conserver ce taux.

VOTE pour un taux de 2.5% : 13 pour.

VIII. INFORMATION SUR L'EVOLUTION DE LA REGIE

Gérard BORDON informe le conseil que le 9 octobre 2019, le Sous-préfet a validé la création du syndicat de régie **Arc Energies Maurienne** à partir du 1^{er} janvier 2020. Ce syndicat à vocation unique (SIVU) réunira les actuelles régies municipales de St Martin, St Avre, La Chapelle, Ste Marie et La Tour en Maurienne (pour l'ex commune de Pontamafrey).

Le siège se situera à St Avre. La représentation de chaque commune sera assurée par 2 titulaires et un suppléant.

Une réunion de travail est prévue le 14 novembre avec la participation du Trésorier de La Chambre et de celui de St Jean de Maurienne (pour Pontamafrey)

Le 26 novembre une réunion préparatoire aura lieu avec le Centre de Gestion pour aborder le sujet du transfert du personnel.

Une troisième rencontre réunira les personnels œuvrant dans chaque régie.

Les agents qui travailleront pour le nouveau syndicat bénéficieront du statut des IEG (Industries Electriques et Gazières)

L'élection d'un Président et d'un Vice-président du Syndicat Arc Energies Maurienne se déroulera le 2 janvier 2020. Courant décembre, une information sera communiquée aux élus et aux abonnés.

La charte tarifaire qui devra être unique pour cette nouvelle structure ne devrait pas avoir d'impact pour nos abonnés.

A partir du 1^{er} janvier 2020, la convention actuelle sera rompue avec la commune de La Chambre, qui rappelons-le n'a pas souhaité intégrer ce syndicat.

IX. PRESENTATION ET VALIDATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DU GRAND CHATELARD

Claude BERARD fait le point sur les travaux envisagés suite à de nouvelles rencontres avec les gérants et l'architecte :

- Au rez-de-chaussée : pas de modification au niveau de la restauration, création d'un WC pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour un coût de 19 260 €TTC. Les toilettes actuelles se trouvant au sous-sol.

- au 2^{ème} étage : au départ des travaux étaient prévus dans les 3 chambres afin d'installer des toilettes et une douche dans chacune d'elle : coût de 83 689 € TTC.

Suite à la dernière rencontre, il s'avère que le studio n'est plus adapté à la location (différents éléments de la partie cuisine serait à moderniser). Les gérants souhaiteraient le transformer en 2 chambres supplémentaires. Le devis s'élève à 50 538.87 €.

Soit un total pour l'étage de 134 227.37 €.

En comptant les toilettes PMR du rez-de-chaussée : 153 487.37 €.

Il faut ajouter les honoraires d'architecte 18 960 € et différents organismes 15 900 €.

Le coût global du projet est donc de 188 347.37 €.

Il peut prétendre à une subvention de la Région à hauteur de 40% (dernier commerce de centre bourg) et peut-être du FDEC (Fonds départemental d'Equipement des Collectivités)

Si le conseil vote le projet, Claude BERARD rappelle que l'instruction du dossier étant de 5 mois, les travaux ne pourront pas commencer avant fin avril/début mai pour une durée de 6 semaines environ. Il indique qu'il n'y a pas d'amiante dans le bâtiment.

Tous les conseillers sont d'accord pour aménager les chambres actuelles.

VOTE pour réaménager 5 chambres (3 actuelles et 2 suite au réaménagement du studio) : 10 pour, 3 abstentions (SORNET Emilie, BELHADDAD Abdelhamid, COMBET François)

VOTE pour l'installation d'un WC PMR au rez-de-chaussée : 13 pour.

X. DELIBERATION DE CESSION DE BOIS A DES PARTICULIERS

Christian DELEGLISE a rencontré notre agent ONF Gilles GUILLERMAND qui a signalé que les affouages prévus présentent des risques pour les particuliers qui souhaiteraient récupérer le bois de certains lots : pente importante, présence de tiges mêlées, arbres déracinés, blocs instables)

L'ONF préconise de faire abattre les arbres situés dans ces zones par des professionnels.

VOTE pour suivre la proposition de l'ONF : 13 pour.

XI.DELIBERATION D'ACHAT DE BOIS ENERGIE

Christian DELEGLISE précise que notre hangar contient 467 m³ de bois énergie pour l'hiver 2019/2020 et que nous disposons d'un stock de 127 m³ sur le parking à St Etienne de Cuines. Il propose au conseil l'achat, pour l'hiver prochain, de 80 m³ de bois à St Colomban des Villards au prix de 24 €/ m³ (c'est le prix de revient de notre bois énergie) + 100 m³ au même prix.

En 2020, l'exploitation de 100 m³ de bois énergie est prévue (bois scolytés et chablis) sur notre commune.

VOTE : 13 pour.

XII.DIVERS

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : l'enquête est terminée. Le Tribunal Administratif a validé le procès-verbal et les conclusions du commissaire enquêteur. Les documents seront à la disposition du public en mairie et sur le site de la commune.

- Le 19 décembre, l'approbation du PLU sera à l'ordre du jour du dernier conseil municipal.

- Le Plan d'Indexation en Z (PIZ) concernant les risques naturels est terminé. Il sera présenté au conseil et il montre qu'il n'y a pas d'impact sur l'enveloppe urbaine.

- Un repas avec les élus de Jarrier est prévu le 22 ou le 29 novembre suite à leur invitation du début de mandat.

- Il reste 3 stères de bois au hangar communal, on propose de les céder au plus offrant.

- Suite aux intempéries et enlissements de véhicules qui ont suivi, la déchèterie verte a été fermée le 8 novembre. Celle de La Chambre est opérationnelle en cas de besoin.

- Nous accueillons une jeune togolaise et son enfant dans le studio de la mairie inoccupé depuis plusieurs mois. Sa demande de droit d'asile a été rejetée. Un recours a été fait et elle est en attente d'un titre de séjour.

C'est une personne volontaire, avenante, entourée de bénévoles de la commune et de l'association Passerelle, qui veut s'intégrer et qui participe à la vie paroissiale.

- Le 14 novembre l'Inspecteur d'Académie invite tous les maires de Maurienne pour parler de l'évolution de la scolarité sur le territoire.

- Le 29 novembre les élus sont invités à la Ste Barbe à St Jean.

- Les caves d'affinage de Savoie recherchent un local pour leur activité.

- Suite à leur demande de subvention, la Gymnastique Volontaire du Bugeon nous précise que 5 adhérents habitent notre commune. Nous proposons de verser une subvention de 5 x 15 € soit 75 €.

- Emilie SORNET signale que des travaux sont à prévoir au cimetière, un mur s'affaisse.

Claude BERARD précise d'une part, qu'un bon de travail avait déjà été rédigé pour effectuer ces réparations et d'autre part, qu'une des réparations devenait urgente suite à la réclamation d'un administré, afin d'éviter la mise en péril d'une sépulture familiale.

- Concernant les chicanes à poser sur la RD, il indique qu'un arrêté provisoire peut être pris pour commencer les travaux avant la validation du dossier par le TDL.

Il serait nécessaire d'obtenir l'accord du TDL pour démarrer les travaux avant l'obtention de la subvention.

La séance est levée à 23 h 40.